

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
 - Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
 - Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
 - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
 - Vu l'arrêté n° AR-0541-2022 du 21 juillet 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe et interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2023 ;
 - Vu l'arrêté n° AR-0039-2023 du 8 février 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
 - Vu le procès-verbal de la délibération du jury d'admission du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité « bibliothèque » du 24 octobre 2023 ;
 - Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de la Gironde ;
 - Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est établie au **15 novembre 2023** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats de la session 2023 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **49** noms.

ARTICLE 2 - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Liste d'aptitude établie au 15 novembre 2023

| NOM DU CANDIDAT | PRENOM DU CANDIDAT | SPECIALITE |
|-----------------|--------------------|--------------|
| ARAUX | Laetitia | Bibliothèque |
| ARNAUDET | Nelly | Bibliothèque |
| BALANANT | Anne | Bibliothèque |
| BARTHE | Stéphane | Bibliothèque |
| BERTHAULT | Virginie | Bibliothèque |
| BONZOM-CHAPELLE | Sacha | Bibliothèque |
| BOURDELAIS | Simon | Bibliothèque |
| BUISSON | Laëtitia | Bibliothèque |
| BUTHAUD | Isabelle | Bibliothèque |
| CAILLET | Laëtitia | Bibliothèque |
| CASSY | Céline | Bibliothèque |
| CROUZIL | Sophie | Bibliothèque |
| DALMAU | Anne-Dominique | Bibliothèque |
| DE CARVALHO | Sylvie | Bibliothèque |
| DE MONTAIGNE | Pauline | Bibliothèque |
| DEBOUZY | Espérance | Bibliothèque |
| DELAS | Hugues | Bibliothèque |
| DESCLAUX | Laure | Bibliothèque |
| DEVAL | Delphine | Bibliothèque |
| DIJOL | Simon | Bibliothèque |
| DURANT | Emmanuelle | Bibliothèque |

Accusé de réception en préfecture
033-33005622112-AR-0384-2023-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Liste d'aptitude établie au 15 novembre 2023

| NOM DU CANDIDAT | PRENOM DU CANDIDAT | SPECIALITE |
|-------------------|--------------------|--------------|
| FORMOSA | Hélène | Bibliothèque |
| FOUCHER | Christelle | Bibliothèque |
| FRANCHISTEGUY | Lucie | Bibliothèque |
| GALBARDI | Delphine | Bibliothèque |
| LACANAL | Estelle | Bibliothèque |
| LACARRIERE | Alexandra | Bibliothèque |
| LAUNOY | Charlotte | Bibliothèque |
| LAVOIS | Margot | Bibliothèque |
| LE ROUX | Romain | Bibliothèque |
| LECAMU | Chloé | Bibliothèque |
| LONGIERAS | Marianne | Bibliothèque |
| MARTINEZ | Emmanuelle | Bibliothèque |
| MONLUN | Célia | Bibliothèque |
| MONTAGUT | Naia | Bibliothèque |
| PILLON | Floriane | Bibliothèque |
| PORTALIER | Anne-Laure | Bibliothèque |
| PUTEGNAT | Guillaume | Bibliothèque |
| RIBE | Manon | Bibliothèque |
| ROQUE | Camille | Bibliothèque |
| ROSE | Charline | Bibliothèque |
| ROSENBLATT-CADORÉ | Anne | Bibliothèque |

Accusé de réception en préfecture
033-330056122-12-AR-0384-2023-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

LISTE D'APTITUDE

D'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Liste d'aptitude établie au 15 novembre 2023

| NOM DU CANDIDAT | PRENOM DU CANDIDAT | SPECIALITE |
|-----------------|--------------------|--------------|
| ROYERE | Juliette | Bibliothèque |
| SIUTAT | Magalie | Bibliothèque |
| TABOURDEAU | Leslie | Bibliothèque |
| VACHEYROUX | Lucie | Bibliothèque |
| VIEILLECROZE | Lucie | Bibliothèque |
| VILLES | Sophie | Bibliothèque |
| VOLPELIERE | Lucie | Bibliothèque |

Liste arrêtée à 49 inscrits